



VERS LA RÉORGANISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La note du 4 décembre 2013 des ministres de l'économie et du budget vient de donner forme à l'engagement du Cimap de juillet dernier. Le préfet de région devient donc le responsable de BOP (budget opérationnel de programmes) de tous les BOP territoriaux. Une annexe liste ceux-ci mais quasiment toutes les directions régionales, les DDI, les préfetures, les directions interrégionales d'Ile-de-France sans oublier les SGAP et la gendarmerie nationale sont impactés.

Conformément au décret sur la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 71, c'est donc le préfet qui :

- proposera au responsable de programme ministériel la programmation des crédits et des emplois de chaque BOP,
- assurera la répartition des crédits des BOP entre les unités opérationnelles,
- Mettra ces crédits et les autorisations d'emploi à la disposition de leurs responsables.

En résumé, le préfet de région va pouvoir porter ses propres priorités en matière d'action publique en maîtrisant l'ensemble des crédits, titre II inclus, à savoir les crédits de personnel.

Les ministres et les ministères déjà grandement dessaisis de tout pouvoir sur les DDI voient dorénavant leur action affaiblie au niveau régional, la note est d'ailleurs très claire sur l'objectif, en indiquant qu'il faut « *affirmer le choix de la déconcentration et de l'interministérialité* » ou en expliquant que « *le préfet de région participera de manière effective au dialogue de gestion afin d'examiner l'adéquation des ressources aux objectifs assignés* ».

Autant dire, que les responsables actuels des BOP régionaux ministériels deviennent des super secrétaires des préfets de région.

Si on ajoute à cette note la nouvelle mission confiée à Jean-Pierre Weiss sur les engagements de service public qui seraient portés au niveau territorial par le préfet de région, la boucle est bouclée.

Au-delà de l'inégalité programmée de l'accès aux services publics, de leur possible désertification, c'est aussi la fin pour chaque ministère de la possibilité de porter ses politiques publiques de manière uniforme et cohérente au plan territorial. Les ministres deviennent de simples porte-parole d'une action décidée et pilotée par le gouvernement.

Et s'il fallait encore une démonstration supplémentaire, n'oublions pas le rapport Pêcheur qui veut dessaisir les ministres de la gestion des agents en les rattachant au Secrétariat général des ministères, eux-mêmes sous l'autorité du secrétaire général du gouvernement.

Ou encore qui propose la mise en œuvre de CAP rattachées ... au préfet de région !

Interministérialité forcée et forcenée qui de fait au-delà de son impact sur les services publics aura un impact sur la gestion des personnels et sur les organisations syndicales.

La FGF-FO rejette la MAP et la Réate 2 et toutes ses conséquences aussi désastreuses que la RGPP et la Réate 1.

Les gouvernants se succèdent mais le choix politiques restent les mêmes : restructuration, suppression de postes, diminution du pouvoir d'achat... en résumé l'austérité !